

Rouen, mardi 26 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Axe Seine Un premier pas pour une gestion intégrée de la compétence GEMAPI

Réunis ce mardi 26 mars à l'Hôtel du Département à Rouen, en présence de Fabienne Buccio, Préfète de région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Pascal Martin, Président du Département de la Seine-Maritime, et Pascal Lehongre, Président du Département de l'Eure, les représentants des dix établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre bordant la Seine ont pris connaissance du résultat des études menées depuis plus de 6 mois au sujet de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Ils ont décidé, ensemble, de créer avec les deux Départements un syndicat mixte de préfiguration afin de préparer les décisions à venir sur les meilleures modalités d'exercice de cette compétence partagée.

L'État, les Grands ports Maritimes du Havre et de Rouen et Voies navigables de France seront associés à ces travaux, ainsi que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et le Groupement d'Intérêt public Seine Aval.

D'une durée maximale de 3 ans, ce syndicat de préfiguration sera le porteur des études nécessaires à la définition précise des compétences relevant de la loi GEMAPI qui doivent échoir aux EPCI. Il sera financé, à parts égales, entre les Départements d'une part et les EPCI d'autre part.

L'État, par le biais de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Fonds Barnier s'engagent à soutenir financièrement les études qui seront conduites dans ce cadre. Déjà, l'État finance à 80% les études actuellement menées.

L'objectif est que le syndicat de préfiguration puisse voir le jour avant la fin de la présente année.

Il a vocation à être le précurseur d'une future structure intégrée qui, à terme, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipement utiles à la gestion des milieux aquatiques et des actions de prévention des inondations de la Seine.

Cette première étape constitue donc un acte fort qui marque la volonté de toutes les collectivités et établissements publics locaux de se regrouper, avec le soutien de l'État et de ses établissements publics pour participer à un aménagement partagé et cohérent de l'axe Seine.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 _ 7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr